



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 29/10/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port
RUE DE LA COUTUME

- Du 15/11/2025 au 31/05/2026, mise en place d'une emprise de chantier
- occupation du domaine public
 - Surface occupée : 100 m² du 15/11/2025 au
- 31/05/2026, stationnement interdit sur 5 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 5

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement

ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-GUENHAEL

3 RUE SAINT-GUENHAEL

- Du 12/11/2025 au 24/11/2025, mise en place d'un échafaudage au droit
- du n° 3 occupation du domaine public Surface occupée : 3 m² du 12/11/2025 au 24/11/2025, stationnement d'un véhicule
- Occupation du domaine public
- Surface occupée : 10 m²
 -

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU FETY

Travaux d'aménagements intérieurs :

- Du 03/11/2025 au 07/11/2025, le stationnement sera interdit sur 2 place, face la RUE FERDINAND LE DRESSAY
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Stationnement

Secteur Ouest

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

- Le 03/11/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 41 sur les places de stationnement à durée limité.
- Réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DES VIERGES

26 RUE DES VIERGES

- Du 31/10/2025 au 05/12/2025, mise en place d'un échafaudage au droit du n° 26
- occupation du domaine public
 - Surface occupée : 19 m² du 31/10/2025 au
- 05/12/2025, stationnement d'un véhicule occupation
- du domaine public
 - Surface occupée : 10 m²

Le véhicule sera autorisé à stationner le matin jusqu'à 10h00 pour effectuer le chargement et déchargement des matériaux, puis sera autorisé à stationner PLACE BRULLEE ou RUE DES VIERGES

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA COUTUME

À compter du 15/11/2025 et jusqu'au 31/05/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 4 - 6 sur 5 places du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA SALLE D'ASILE

À compter du 03/11/2025 et jusqu'au 28/11/2025, le stationnement des véhicules est interdit sur le parking de la RUE DE LA SALLE D'ASILE, sur 3 places conformément au plan ci-joint.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Ouest et Secteur Kercado

RUE CHARLES MANAC'H

Le 06/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent:

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 1 - 3 et 7.
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT

***Secteur Nord / Gare et Secteur Centre
/ Le Port***

PLACE CABELLO

Les 06/11/2025 et 13/11/2025 de 8h00 à 12h00 et le 17/11/2025 de 18h00 à 23h00, la circulation des véhicules est interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE SAINT-PATERN
- BOULEVARD DE LA PAIX
- AVENUE DE VERDUN
- PLACE BIR-HAKEIM
- RUE DE LA TANNERIE
